

# ASSEMBLEE NATIONALE

17 mai 2005

---

CRÉANCES MARITIMES - (n° 2154)

## AMENDEMENT

N° 2

présenté par  
M. Lengagne, rapporteur  
au nom de la commission des affaires étrangères

-----

### TITRE

Compléter le titre du projet de loi par les mots :

« et modifiant les dispositions correspondantes relatives à la responsabilité du transporteur maritime et du propriétaire du navire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.